

État social et services publics. L'Europe des régions ou le leurre de la proximité

Vendredi 25 Septembre 2020

Christian de Montlibert

CHRISTIAN DE MONTLIBERT Sociologue

Décentraliser, « *aller sur le terrain* », raccourcir les chaînes de décision en se rapprochant des « territoires » serait, à première vue, une bonne idée s'il s'agissait de réduire le pouvoir omnipotent d'une bureaucratie dominée par une « élite » plutôt méprisante des réalités de la vie du « peuple » mais, en fait, cette territorialisation cache un processus perfide d'acceptation et même de creusement des inégalités en réduisant l'aire de souveraineté de l'État déjà bien entamée par la mise en place de l'euro. Affirmer lutter contre une bureaucratie impersonnelle, contre une technocratie aveugle aux problèmes locaux, contre un État omnipotent au nom d'un État « *modeste* » plus proche des problèmes des citoyens est un leurre. Seul un État qui accepte d'être un « État social » peut servir l'intérêt général et se montrer à même de contraindre les pouvoirs particuliers. L'État est le seul univers social qui peut avoir comme fins le service public, le service du public, le dévouement à l'intérêt général.

En fait, la décentralisation que le premier ministre propose comme solution originale est incluse depuis longtemps dans le processus de développement des institutions européennes. Après avoir créé de grandes régions comparables aux Länder allemands, après avoir délégué aux régions des fonctions jusqu'alors du monopole de l'État, après avoir créé des agences régionales dans de multiples secteurs, il est question maintenant de décentraliser plus encore. Ce qui n'est pas dit c'est, qu'ainsi, on ira plus vite vers l'« Europe des régions ». Le

Comité européen des régions a été instauré par le traité de Maastricht dans le but de minimiser la place des États centraux (la France est particulièrement visée), pour faciliter l'interaction entre les niveaux régionaux et le niveau supranational. Pour ce faire, le Comité européen des régions dispose de moyens financiers importants dispensés par le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen, auxquels s'ajoutent des fonds spécifiques : le Fonds de cohésion pour les régions les plus pauvres, le Fonds européen agricole pour le développement rural et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

Depuis la Révolution, la République française a refusé le fédéralisme en proclamant qu'elle était « *une et indivisible* », aussi faut-il une « loi organique » pour imposer des régions « différenciées ». « L'Europe des régions », quoi qu'on en dise est une machine à remettre en cause les pouvoirs d'État, d'abord, par les forces économiques capitalistes qui gagneront en « liberté » d'exploitation en écartant les contraintes juridiques imposées à tous (par exemple le droit du travail), ensuite, par les forces politico-administratives de l'Europe qui y gagneront en pouvoir en se débarrassant de l'échelon étatique, enfin, par les forces politiques locales qui rêvent d'augmenter leurs capacités décisionnelles. « Différenciée », chaque région devra « se vendre » pour obtenir tel ou tel avantage, telle ou telle déconcentration, telle ou telle localisation du capital. La concurrence entre les unes et les autres ne peut qu'induire des disparités qui contribueront à défaire un peu plus les services publics et l'égalité. Dans un tel contexte de généralisation du néolibéralisme, l'idée même de socialisme pourrait devenir caduque !